
Avis de changement à venir aux Modalités de votre Programme de primes CIBC

Nous apportons un changement aux Modalités du programme de la carte Aventura^{MD} CIBC, aux Modalités du programme de la carte Or CIBC Visa* ainsi qu'aux Modalités du Programme de primes de la carte VacancesOr^{MD} CIBC Visa (collectivement, les « Modalités »).

Ce changement modifie vos Modalités et entrera en vigueur le **1^{er} février 2021**. Vous pouvez continuer d'utiliser votre carte comme vous le faites actuellement.

Concernant les Modalités du programme de la **carte Aventura^{MD} CIBC**, la troisième phrase de la note 6 des Modalités sera supprimée en entier et remplacée par ce qui suit :

Actuellement :

Les achats réglés avec la Carte, moins les retours, donnent droit aux Points Aventura. Les avances en espèces, les frais, les intérêts, les virements de solde, les paiements, les Chèques Pratiques CIBC ou les échanges de Points Aventura ne donnent pas droit aux Points Aventura.

En vigueur à compter du 1^{er} février 2021 :

Les achats réglés avec la Carte, moins les retours, donnent droit aux Points Aventura. Les avances en espèces, les opérations de Virement de fonds mondial CIBC^{MC}, les frais, les intérêts, les virements de solde, les paiements, les Chèques Pratiques CIBC et les échanges de points ne donnent pas droit aux Points Aventura.

Concernant les Modalités du programme de la **carte Or CIBC Visa***, la quatrième phrase de la note 6 des Modalités sera supprimée en entier et remplacée par ce qui suit :

Actuellement :

Les avances en espèces, les Chèques Pratiques CIBC, les virements de solde, les intérêts, les frais, les paiements, les échanges de Points et les frais de service ne donnent pas droit aux Points.

En vigueur à compter du 1^{er} février 2021 :

Les avances en espèces, les opérations de Virement de fonds mondial CIBC^{MC}, les Chèques Pratiques CIBC, les virements de solde, les intérêts, les frais, les paiements, les échanges de Points et les frais de service ne donnent pas droit aux Points.

Concernant les Modalités du programme de primes VacancesOr applicables à la **carte VacancesOr^{MD} Visa***, la deuxième phrase de la note 4 des Modalités sera supprimée en entier et remplacée par ce qui suit :

Actuellement :

Les avances en espèces, les frais, les intérêts, les virements de solde, les paiements, les Chèques Pratiques CIBC et les échanges de Dollars Vacances ne donnent pas droit aux Dollars Vacances.

En vigueur à compter du 1^{er} février 2021 :

Les avances en espèces, les opérations de Virement de fonds mondial CIBC^{MC}, les frais, les intérêts, les virements de solde, les paiements, les Chèques Pratiques CIBC et les échanges de Dollars Vacances ne donnent pas droit aux Dollars Vacances.

Toutes les autres modalités restent inchangées. Si vous continuez à utiliser votre compte de carte de crédit après l'entrée en vigueur de ces modifications, cela signifie que vous les acceptez. Bien entendu, vous pouvez annuler votre compte de carte de crédit sans frais dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur des modifications en communiquant avec nous au 1 800 465-4653 au Canada et aux États-Unis, ou à frais virés au 514 861-4653 ailleurs dans le monde. Vous demeurez responsable de tout solde impayé inscrit à votre compte de carte de crédit à la date de l'annulation et êtes tenu de le rembourser, le cas échéant. Les termes qui commencent par une majuscule dans la présente ont le sens défini dans vos Modalités, sauf si une autre définition en est donnée.

Votre clientèle nous tient à cœur, et nous restons à votre entière disposition pour répondre à vos besoins financiers.